



UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1051

23 avril 2012

- **Situation fragile et atmosphère de pagaille**
- **Michel Martelly empêché pour cause d'embolie pulmonaire**
- **Des policiers nationaux tentent d'investir une station de radio pour arrêter un député**
- **Des hommes armés ont perturbé une séance à la chambre des députés**

>> Situation fragile et atmosphère de pagaille

Environ une année après l'installation du nouveau président Michel Martelly et deux mois depuis la démission du premier ministre Gary Conille, une situation globalement fragile associée à une atmosphère de pagaille dans la gestion publique est observée.

Les institutions, semblent totalement absentes. Ce qui met en péril les droits humains à la merci de caprices de détenteurs d'armes à feu, dont des policiers nationaux et des fonctionnaires circulant à bord de véhicules immatriculés "officiel" ou « service de l'État ».

Depuis le lundi 16 avril 2012, existe une vacance présidentielle de fait, avec la convalescence de M. Martelly, parti en urgence se faire soigner à Miami pour une embolie pulmonaire.

Depuis les États-Unis d'Amérique, M. Martelly indique " aller mieux et continuer à travailler avec l'équipe gouvernementale et les membres de son cabinet pour la bonne marche du gouvernement " et "un fonctionnement normal" du pays.

« Si le président se trouve dans l'impossibilité temporaire d'exercer ses fonctions, le conseil des ministres, sous la présidence du premier Ministre, exerce le pouvoir exécutif tant que dure l'empêchement », stipule l'article 148 de la Constitution haïtienne en vigueur.

En cas d'absence et d'empêchement temporaire du président ou sur sa demande, « le premier ministre fait exécuter les lois » et « préside le conseil des ministres », précise l'article 159 de la Constitution.

Contacté par AlterPresse le 18 avril, le premier ministre démissionnaire se garde de dire si tout se fait comme le prescrit la Constitution, mais invite plutôt à attendre de préférence sa prochaine communication.

>> Michel Martelly empêché pour cause d'embolie pulmonaire

L'état de santé du patient Michel Martelly est stable, selon les propres déclarations du président haïtien, depuis les États-Unis d'Amérique où il se trouve en convalescence après le diagnostic d'une embolie pulmonaire (formation d'un caillot ambulatoire dans le sang qui entrave une voie artérielle alimentant le poumon).

Le premier ministre démissionnaire promet de s'exprimer, avant peu, sur la situation d'empêchement-maladie du président. Parallèlement, déclarant assumer la charge de la gestion publique jusqu'à l'arrivée de son successeur au poste de chef de gouvernement, il affirme avoir passé des instructions au ministère de la justice et à la direction de la police nationale d'Haïti pour de graves incidents enregistrés le 18 avril à Port-au-Prince.

Entre-temps, le ministre démissionnaire des affaires étrangères et possible futur premier ministre, Laurent Lamothe, semble déjà endosser une fonction de premier ministre non déclaré, car il a seulement franchi une des quatre étapes prévues par la Constitution du 29 mars 1987.

Toujours est-il que l'absence de direction administrative se ressent dans la gestion au quotidien dans un contexte de scepticisme sur un éventuel coup d'État en préparation contre Michel Martelly (selon les services secrets de la République Dominicaine).

L'annonce de "coup d'État" intervient quelques jours après les révélations sur des actes de corruption, dans lesquels serait impliqué le président. La justice haïtienne a émis un mandat d'amener contre le citoyen Pierre Kanzki, dont les avocats rejettent les accusations de « complot » portées contre leur client.

Fin avril 2012, le pays semble aller à vau-l'eau, dépendant de la bonne volonté des uns et/ou de la toute-puissance des autres, prêts à profiter du climat de flou institutionnel pour se positionner sur l'échiquier politique.

Flairant un danger d'exploitation d'intérêts inavouables, certains secteurs invitent à la pondération et à la prudence.

Il n'y a pas encore d'estimation indépendante de l'état de santé du président, car les informations disponibles ne sont fournies que par le bureau de communication de la présidence. Le sénateur-médecin Kely Bastien s'interroge sur le diagnostic réel du patient Martelly, vu

que, médicalement, le transport d'une personne souffrant d'une embolie pulmonaire suppose des dispositions spéciales.

Or, après être revenu au pays le 12 avril, M. Martelly a laissé le pays (de nouveau en avion, cette fois-ci par un vol commercial) le lundi 16 avril pour la Floride à la suite de complications résultant de son intervention chirurgicale à l'épaule le 5 avril.

>> Des policiers nationaux tentent d'investir une station de radio pour arrêter un député

Vive panique, mercredi après-midi 18 avril, quand des policiers nationaux ont tiré des coups de feu en l'air et tenté d'investir la station privée Radio Caraïbes pour agresser physiquement le député Rodriguez Séjour.

A la suite d'un incident dans lequel était impliqué le chauffeur du parlementaire, le député est accusé d'avoir une part de responsabilité dans l'assassinat, la veille 17 avril 2012, du policier national Walky Calixte, 27 ans, un agent du service de la circulation et de la police routière.

W. Calixte est le troisième policier abattu en plein jour dans la capitale, en l'espace de 24 heures.

Le premier ministre démissionnaire, Garry Conille, le ministre chargé des relations avec le parlement, Ralph Théano, le député Antoine Rodon Bien-Aimé et le directeur départemental de l'ouest de la police, Michel-Ange Gédéon, se sont rendus précipitamment à Radio-Télé Caraïbes en vue de faire revenir la situation au calme et de permettre à Rodriguez Séjour de regagner son domicile en toute sécurité.

>> Des hommes armés ont perturbé une séance à la chambre des députés

La chambre des députés n'a pas tenu séance le 18 avril 2012, le lendemain de l'irruption, dans le périmètre du parlement d'individus armés et en uniforme militaire.

« Nous attendons une explication sur ce qui s'est passé », déclare à AlterPresse le député Ronald Larêche, de la commission sécurité à la chambre basse.

« C'est très grave qu'un parlement en fonctionnement soit assiégé par des bandits armés », a jugé le président de la chambre des députés, Levaillant Louis Jeune, exigeant une réponse du gouvernement démissionnaire.

Depuis novembre 2011, se faisant passer pour d'anciens militaires, des groupes d'hommes armés et en uniforme militaire circulent en véhicules tout terrain et occupent plusieurs bâtiments publics et privés en divers points du territoire, sans qu'aucune mesure ne soit mise en œuvre par les autorités compétentes pour contenir ce mouvement.

L'armée, qui figure dans la Constitution d'Haïti, a été officiellement dissoute par l'ancien président Jean Bertrand Aristide en 1995. La

C'est le troisième séjour à l'hôpital du président Martelly sur un intervalle de 7 mois, d'octobre 2011 à avril 2012. Il a été opéré à l'épaule gauche entre les mois d'octobre et novembre 2011 à Miami, puis à l'épaule droite le 5 avril dernier, dans cette même ville où il se trouve à nouveau depuis le 16 avril.

Aucune date n'est encore communiquée pour le retour du président au pays, malgré la promesse de M. Martelly de regagner Haïti la semaine prochaine.

Après avoir été appréhendé en possession d'une arme illégale par une patrouille policière, le chauffeur et neveu du député aurait proféré des menaces à l'encontre de policiers nationaux au moment de son élargissement "sous pression", selon les reproches des policiers.

En voyage, le directeur du service de la circulation, Will Dimanche, projette de rentrer incessamment en Haïti en vue de remédier à la situation par l'adoption de mesures administratives appropriées.

Avant de se lancer à la poursuite du parlementaire, les policiers protestataires ont observé un arrêt de travail et paralysé la circulation dans certains quartiers en confisquant les clés de plusieurs véhicules, rapporte la station privée Radio Kiskeya.

En réaction à ce mouvement, des membres d'autres unités de la police nationale sont intervenus pour permettre aux automobilistes de vaquer à leurs occupations non sans rappeler que les policiers n'ont pas le droit de se mettre en grève.

Police Nationale d'Haïti est la seule force armée officielle du pays, aux côtés des casques bleus onusiens, déployés à travers le territoire depuis juin 2004.

Plusieurs associations de droits humains ainsi que d'anciens militaires sont sceptiques sur l'opportunité de la mise en place d'une armée dans les conditions actuelles

Michel Martelly a fait du retour de l'armée, une de ses promesses de campagne pour la présidentielle de novembre 2010 et mars 2011.

La communauté internationale ne souhaite appuyer que le renforcement de la police nationale.